CÔTES DE PROVENCE
SYNDICAT DES VINS

NOTICE :
DÉCLARATION DE REVENDICATION EN LIGNE

ODG Côtes de Provence – Maison des vins RN7 – CS 40001 -83460 Les Arcs
Fax : 04.94.99.50.02 – Mail : a.mazzeo@odg-cotesdeprovence.com
Pour plus d'informations contacter : Aurélie BERNARD (MAZZEO) au 04.94.99.50.01

Référence D.3.2.2

Révision et date : 4 – 20/10/21

SE RENDRE SUR LE SITE DE TELEDECLARATION DU SYNDICAT :

https://declaration.syndicat-cotesdeprovence.com

SE CONNECTER : 3 OPTIONS

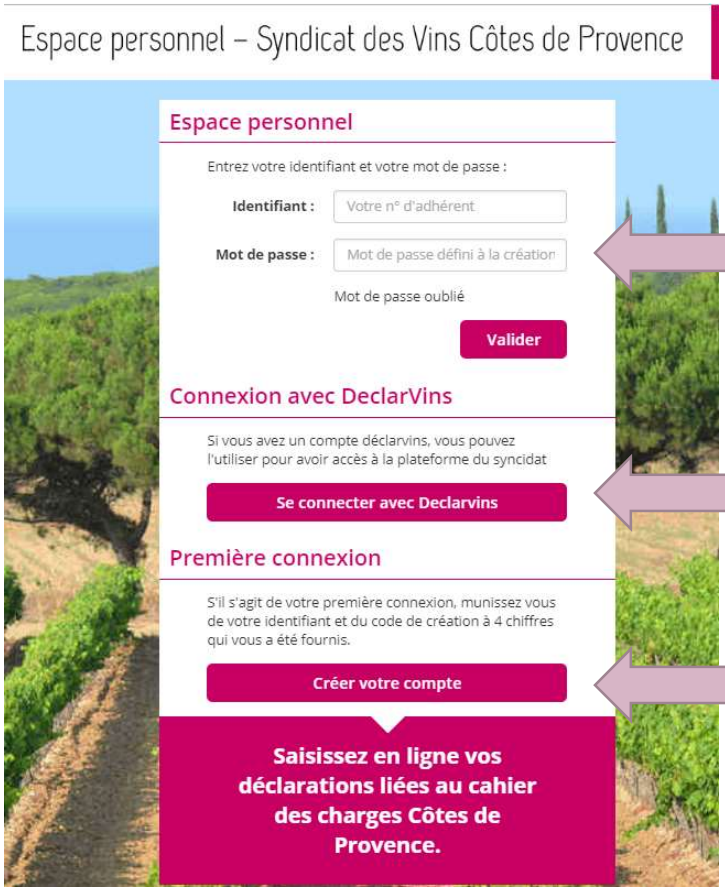

Vous avez déjà créé votre compte :
Munissez-vous de votre identifiant CDPXXXX et du mot de passe que vous aviez choisi

Vous avez un compte Déclar'Vins

Munissez-vous de votre identifiant et mot de passe

Vous n'avez pas de compte Declar'Vins et c'est votre première connexion :

Si vous ne possédez pas ces identifiants, merci de vous rapprocher du syndicat

DEMARRER LA TELEDECLARATION

Dans votre espace personnel, onglet déclaration, cliquez sur démarrer la télédéclaration

CÔTES DE PROVENCE
SYNDICAT DES VINS

NOTICE :
DÉCLARATION DE REVENDICATION EN LIGNE

ODG Côtes de Provence – Maison des vins RN7 – CS 40001 -83460 Les Arcs
Fax : 04.94.99.50.02 – Mail : a.mazzeo@odg-cotesdeprovence.com
Pour plus d'informations contacter : Aurélie BERNARD (MAZZEO) au 04.94.99.50.01

Référence D.3.2.2

Révision et date : 4 – 20/10/21

RENSEIGNER LES INFORMATIONS RELATIVES A SON EXPLOITATION

RENSEIGNER LE CARACTERE BIO OU HVE DE SON EXPLOITATION.

Cette indication permet de faciliter le remplissage de votre DREV

VERIFIER SES INFORMATIONS PERSONNELLES, LES MODIFIER LE CAS ECHEANT

IMPORTER SA DECLARATION DE RECOLTE

Votre déclaration de récolte, S11 ou SV12 doit être validée **DEFINITIVEMENT** sur ProDouane pour pouvoir compléter votre déclaration de revendication en ligne

Après import des données de ProDouane, validez et continuez

NB : Si les données ne s'importent pas correctement, vous avez la possibilité d'importer manuellement le fichier Excel de votre DR, que vous trouverez sur le site ProDouane

NOTICE :
DÉCLARATION DE REVENDICATION EN LIGNE

ODG Côtes de Provence – Maison des vins RN7 – CS 40001 -83460 Les Arcs
Fax : 04.94.99.50.02 – Mail : a.mazzeo@odg-cotesdeprovence.com
Pour plus d'informations contacter : Aurélie BERNARD (MAZZEO) au 04.94.99.50.01

Référence D.3.2.2

Révision et date : 4 – 20/10/21

VERIFIER LES SURFACES REVENDIQUEES

Les superficies revendiquées sont préremplies à l'aide de la L4 de votre DR, SV11 ou SV12.

Pour rappel : Les surfaces revendiquées en Côtes de Provence : il s'agit de la totalité des surfaces vinifiées (intégrez les surfaces achetées en moûts / raisins, retirez les surfaces vendues en moûts / raisins)

> *Surface revendiquée = L4 + Surface équivalente aux achats de raisin | moût*
> *– Surface équivalente aux ventes de raisin | moût (L6 + L7 + L12)*

Si vous produisez partiellement du bio, les surfaces ne sont pas préremplie, vous devez les repartir manuellement.

Si vous possédez du stock VCI, cochez la case correspondante. Il est essentiel de cocher cette case pour avoir accès à l'onglet de répartition du VCI

Une fois ces informations remplies et vérifiées, vous pouvez valider et continuer.

REPARTITIR SON STOCK DE VCI

Répartissez les volumes de VCI. Ils correspondent à ceux présents sur votre registre VCI.

Le plafond est calculé en fonction de votre production de rosé et du seuil de VCI possible de l'année.

Pour vous aider, un message explicatif s'affiche lorsque vous survolez le point d'interrogation avec votre souris.

Une fois ces informations remplies et vérifiées, vous pouvez valider et continuer.

NOTICE :
DÉCLARATION DE REVENDICATION EN LIGNE

ODG Côtes de Provence – Maison des vins RN7 – CS 40001 -83460 Les Arcs
Fax : 04.94.99.50.02 – Mail : a.mazzeo@odg-cotesdeprovence.com
Pour plus d'informations contacter : Aurélie BERNARD (MAZZEO) au 04.94.99.50.01

Référence D.3.2.2

Révision et date : 4 – 20/10/21

VERIFIER LES VOLUMES REVENDIQUES

Renseignez les volumes revendiqués. Ils sont préremplis, vérifiez les informations, les modifier le cas échéant.

Si vous produisez partiellement du bio, les volumes ne sont pas préremplie, vous devez les repartir manuellement.

N'oubliez pas d'ajouter les volumes issus d'achat de moût ou de raisins et de soustraire les ventes de mout ou raisins.

Pour rappel , le **volume revendiqué** en 2018 **correspond au volume de récolte vinifié et net de lies**

Volume revendiqué = L15 + Volumes résultants de l'achat de raisin| moûts

– Volumes résultants de la vente de raisin | moûts

– VCI remplacé

VALIDER DEFINITIVEMENT SA DREV

Vérifiez une dernière fois les informations, puis validez votre déclaration.

Lorsque vous validez votre déclaration, un mail récapitulatif vous est envoyé.

NOTICE :
DÉCLARATION DE REVENDICATION EN LIGNE

ODG Côtes de Provence – Maison des vins RN7 – CS 40001 -83460 Les Arcs
Fax : 04.94.99.50.02 – Mail : a.mazzeo@odg-cotesdeprovence.com
Pour plus d'informations contacter : Aurélie BERNARD (MAZZEO) au 04.94.99.50.01

Référence D.3.2.2

Révision et date : 4 – 20/10/21

ACCEDER A SES DECLARATIONS
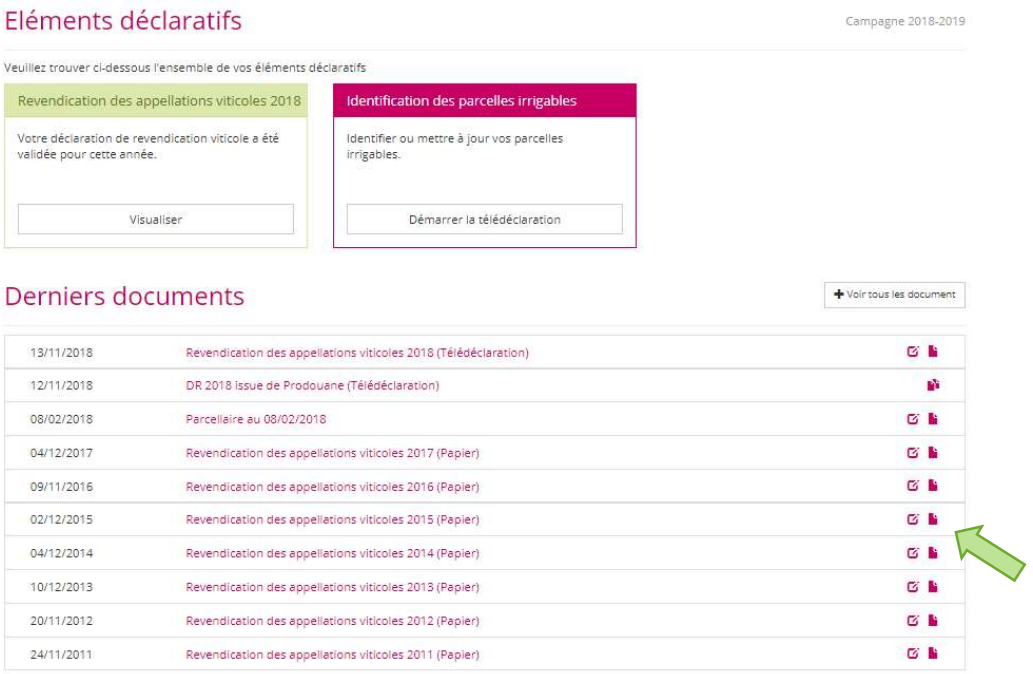
Vous pouvez visualiser l'historique de vos déclarations dans l'onglet déclaration de votre espace personnel